

**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION  
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES  
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 040-254003189-20231002-GEO\_DL4\_21023-DE



N° 4

**Objet : Centre de ressources et de développement DOMOLANDES : approbation du rapport d'activités pour l'exercice 2021/2022**

Le 2 octobre 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Eva BELIN

**Représentant la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud**

- M. Pierre FROUSTEY
- Mme Aurélie BERNEDE
- M. Hervé BOUYRIE
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. Lionel COUTURE
- M. Jean-François MONET

Avaient donné procuration :

- Mme Muriel LAGORCE à M. Xavier FORTINON
- Mme Jacqueline BENOIT DELBAST à M. Pierre FROUSTEY

Etaient excusés :

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Dominique COUTIERE
- M. Jean-Marc LESPADE
- M. Damien DELAVOIE
- M. André JAKUBIEC
- M. Pierre PECASTAINGS

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet
- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargée d'opérations
- Pour la SPL Domolandes : M. Hervé NOYON, Directeur général et M. Damien HAULTCOEUR, Directeur du développement innovation & transformation digitale
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe Attractivité
  - Pour le Pôle Attractivité : M. Bernard SAPHY, Responsable et M. Eric SARGIACOMO,
  - Pour le Pôle « Syndicats Mixtes » : M. Nicolas BRUNIER, Responsable, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY

.../...



**Le Comité Syndical,**

VU les articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales,

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne,

VU les statuts en vigueur de la Société Publique Locale (SPL) DOMOLANDES,

VU le rapport d'activités de la SPL DOMOLANDES au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2023,

CONSIDERANT que le capital social de la SPL DOMOLANDES, d'un montant de 37 100 euros, est détenu par le Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne, le Département des Landes et la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud respectivement à hauteur de 57,14 %, 28,57 % et 14,29 %,

CONSIDERANT qu'en sa qualité d'actionnaire, le Syndicat Mixte doit approuver chaque année le rapport d'activités de la SPL DOMOLANDES,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

Après avoir constaté que M. Xavier FORTINON, en qualité de Président de la SPL DOMOLANDES, ne prenait pas part au vote de ce dossier,

- de se prononcer favorablement sur le rapport d'activités de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 28 février 2023 de la Société Publique Locale DOMOLANDES.

Le Président du Syndicat Mixte,

X.F. L

Xavier FORTINON



## SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DOMOLANDES

50 allées de Cérès  
Technopôle Domolandes Zone Atlantisud  
40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

---

**Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 28 février 2023**



# LASSUS & ASSOCIES

COMMISSARIAT  
AUX COMPTES  
AUDIT  
CONSEIL

Philippe Lassus  
Michel Delbost  
Geneviève Labit

## SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DOMOLANDES

50 allées de Cérès  
Technopole Domolandes Zone Atlantisud  
40230 SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE

---

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice clos le 28 février 2023**

A l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale DOMOLANDES,

---

#### OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société DOMOLANDES relatifs à l'exercice clos le 28 février 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

---

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## VERIFICATIONS SPECIFIQUES

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

**Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.**



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

#### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

#### **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

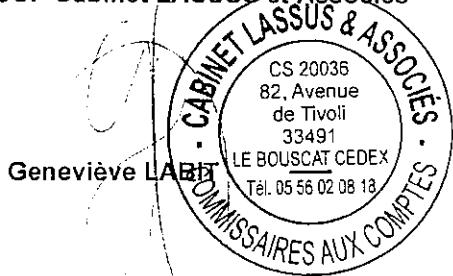
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait au Bouscat, le 26 juin 2023

SCP Cabinet LASSUS et Associés



Geneviève LABIT

## SPL DOMOLANDES

Actif		Au 28/02/2023		Au 28/02/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
<b>Capital souscrit non appelé</b>					
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)	43 214	39 707	3 507	2 241
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	43 214	39 707	3 507	2 241
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. industriels				
	Autres immobilisations corporelles	426 562	263 873	162 689	149 338
	Immobilisations en cours	1 691 887		1 691 887	529 200
	Avances et acomptes				
	TOTAL	2 118 450	263 873	1 854 576	678 538
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	32 451		32 451	32 226
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	1 000		1 000	1 000
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	200		200	200
	TOTAL	33 651		33 651	33 426
	<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>2 195 315</b>	<b>303 580</b>	<b>1 891 735</b>	<b>714 206</b>
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 920		2 920	2 450
	Clients et comptes rattachés	50 691		50 691	87 452
	Autres créances	77 997		77 997	37 127
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	128 688		128 688	124 579
	Valeurs mobilières de placement				
	(dont actions propres : )				
	Instrument de trésorerie				
	Disponibilités	541 161		541 161	684 458
	TOTAL	541 161		541 161	684 458
	Charges constatées d'avance	40 498		40 498	48 612
	<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>713 268</b>		<b>713 268</b>	<b>860 100</b>
	Frais d'émission d'emprunts à étailler				
	Primes de remboursement des emprunts				
	Écarts de conversion actif				
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 908 583</b>	<b>303 580</b>	<b>2 605 003</b>	<b>1 574 306</b>
	(1) Dont droit au bail				
	Renvois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				200
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				
	<b>Classe de réserve de propriétés</b>	<b>Immobilisations</b>	<b>Stocks</b>	<b>Créances clients</b>	



SPL DOMOLANDES

## SPL DOMOLANDES

	France	Exportation	Du 01/03/2022 Au 28/02/2023 12 mois	Du 01/03/2021 Au 28/02/2022 12 mois
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 202		1 202	648
Production vendue : - Biens				
- Services	387 036		387 036	454 252
Chiffre d'affaires net	388 239		388 239	454 900
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme			774 000	700 000
Subventions d'exploitation			10 721	16 610
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			205	1 045
Autres produits		Total	1 173 166	1 172 555
Charges d'exploitation (2)				
Marchandises	Achats			
	Variation de stocks			
Matières premières et autres approvisionnements	Achats			
	Variation de stocks			
Autres achats et charges externes (3)			564 770	572 177
Impôts, taxes et versements assimilés			49 331	49 913
Salaires et traitements			340 525	347 494
Charges sociales			130 751	136 582
Dotations d'exploitation	- sur immobilisations	amortissements	35 012	26 477
	- sur actif circulant	provisions		
	- pour risques et charges			
Autres charges			161	7
		Total	1 120 552	1 132 652
	Résultat d'exploitation	A	52 613	39 903
Opérations courantes	B			
Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers				
Produits financiers de participations (4)				
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			919	1 961
Autres intérêts et produits assimilés (4)				
Reprises sur provisions, transferts de charges				
Déficiences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		Total	919	1 961
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)			16 289	3 962
Déficiences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		Total	16 289	3 962
	Résultat financier	D	-15 370	-2 000
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E	37 243	37 902

## SPL DOMOLANDES

		Du 01/03/2023 Au 28/02/2023	Du 01/03/2021 Au 28/02/2022
		12 mois	12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charge	2 151	6 346
	Total	2 151	6 346
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		2 844
	Total		2 844
	Résultat exceptionnel	F	3 501
Participation des salariés aux résultats	G		
Impôt sur les bénéfices	H	2 292	11 388
<b>BÉNÉFICE OU Perte (<math>\pm E \pm F - G - H</math>)</b>		<b>37 102</b>	<b>30 015</b>

## Renvois

(1) Dont	- produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs - incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	3 780	3 635
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		



## 1. Faits caractéristiques de l'exercice

### 1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

### 1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## 2. Informations relatives au bilan

### 2.1. Actif

#### 2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

#### 2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les droits de mutation, honoraires, commission, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

#### 2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice



	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	12 205	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	34 031	-	18 985
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	1 162 687	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

### 2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence, ci-dessus)	-	225	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-



## 2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
<b>VIREMENTS COURUS</b>	
Immobilisations financières	
Participations groupe	
Participations Hors groupe	
Clients	
Associés	
Valeurs mobilières de placements	
<b>AUTRES PRODUITS</b>	
Factures à établir	1 183
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	
Personnel	
Sécurité sociale	
Etat	
Subventions à recevoir	4 667
<b>TOTAL</b>	<b>5 850</b>



## Annexe aux comptes annuels

## 2.1.5. Créesances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILIÈRE	Créesances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	200	-	200
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	50 691	50 691	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	Etat et autres collectivités publiques			
	Impôt sur les bénéfices	12 356	12 356	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	60 039	60 039	-
	Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
	Divers	4 667	4 667	-
	Groupes et associés	-	-	-
	Débiteur divers	936	936	-
	Charges constatées d'avance	40 498	40 498	-
	<b>TOTAL</b>	169 387	169 187	200



## 2.2. Passif

### 2.2.1. Capitaux propres

#### 2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	37 100	-	-	37 100
Primes, réserves et écarts	564 149	30 016	-	594 165
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	30 016	37 103	- 30 016	37 103
Subventions d'investissement	14 853	4 750	-	19 603
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	(564 149) 11 813	36 959	30 016	52 951

Le capital est composé de 70 actions de 530 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.



## 2.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice	Dotations exercice 2	Reprises exercice	Fin exercice
	1		3	4
Litiges	-	-	-	-
Garanties données clients	-	-	-	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Gros. Entretiens	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>				

## 2.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit	-	-	-	-
- A 1 an max à l'origine	462	462	-	-
- A + d'1 à l'origine	1 658 822	63 204	260 532	1 335 085
Emprunts et dettes financières				
Divers	15 199	15 199	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	110 498	110 498	-	-
Personnel et comptes rattachés	32 200	32 200	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	38 276	38 276	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-



**KPMG**

Annexe aux comptes annuels

TVA	8 447	8 447	-
Obligations cautionnées	-	-	-
Autres impôts et taxes	7 569	7 569	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	6 813	6 813	-
Groupe et associés	-	-	-
Autres dettes	34 498	34 498	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-
Produits constatés d'avance	4 250	4 250	-
<b>TOTAL</b>	51 310,73	51 310,73	51 310,73



## Annexe aux comptes annuels

## 2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
<b>CONGES A PAYER</b>	
Congés provisionnés	32 200
Charges sociales provisionnées	15 029
Charges fiscales provisionnées	-
<b>INTERETS COURUS</b>	
Emprunts et dettes assimilées	2 258
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	462
Concours bancaires courants	-
<b>AUTRES CHARGES</b>	
Factures à recevoir	53 738
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	65
Autres charges fiscales	3 732
Divers	-
<b>TOTAL</b>	<b>109 995</b>

## 3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	1 203	-	1 203
Production vendues :			
- Biens			
- Services	387 037	-	387 037
Chiffre d'affaires net	388 240	-	388 240



Annexe aux comptes annuels

#### 4. Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts	37 243	2 151
Impôts :	Au taux de 25 %	2 167
	Sur PVLT	125
<b>Résultat après impôts</b>		

#### 5. Autres informations

##### 5.1. Effectifs

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	0	
Ouvriers		
Total	6	



## 5.2. Engagements hors bilan

### Engagements donnés :

Le 18/02/2021, la SPL DOMOLANDES a conclu avec la SNC ST GEOURS DE MAREMNE DEVELOPPEMENT deux actes d'achat en Etat Futur d'Achèvement pour les bâtiments suivants :

- Un bâtiment composé de 2 locaux d'activité et places de parking sur un terrain de 4 472m<sup>2</sup> au prix de 654 K€ HT (+ 131 K€ TVA)

Au 28/02/2023, 621 K€ HT ont été réglés correspondant à un pourcentage de réalisation de 95%.

L'engagement restant porte sur 33 K€ HT

- Deux bâtiments à usage de locaux d'activités et de bureaux sur environ 1 203m<sup>2</sup> SDP au prix de 1 110 K€ HT (+ 222 K€ TVA).

Au 28/02/2023, 1 055 K€ HT ont été réglés correspondant à un pourcentage de réalisation de 95%.

L'engagement restant porte sur 55 K€ HT.

### Engagements reçus :

#### *Emprunts partiellement débloqués :*

- Solde de l'emprunt CRCA 1 restant à débloquer 98 K€ (montant total 1 000 K€)

#### *Cautions :*

- Caution Conseil Départemental à hauteur de 35 % de l'emprunt CRCA 1 soit 304 K€ au 28/02/2023
- Caution MACS à hauteur de 15% de l'emprunt CRCA 2 soit 130 K€ au 28/02/2023
- Caution Conseil Départemental à hauteur de 35% de l'emprunt CEAPC soit 277 K€ au 28/02/2023
- Caution MACS à hauteur de 15% de l'emprunt CEAPC soit 119 K€ au 28/02/2022
- Caution BPACA : 2 K€ ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 040-254003189-20231002-GEO\_DL4\_21023-DE

